

L'avortement : Pour/contre et informations pratiques - 1/1

L'avortement : marque de responsabilité ou de lâcheté ou encore d'égoïsme ? A chacun son opinion...

L'avortement : Psychologie

L'avortement est tout d'abord une pratique très douloureuse pour la femme qui y a recours, que ce soit pour une femme mineure que pour une femme majeure. Il est important que la personne concernée soit accompagnée soit physiquement soit moralement... Au moins. Bien sûr que l'IVG laisse des traces dans la mémoire, mais si on a un jour recours à cette pratique, c'est qu'il y a de bonnes raisons (études - pas d'argent - pas de boulot...). Et il faut avant tout savoir qu'il faut laisser la mauvaise conscience aux vieux cons...

L'avortement : Pour ou contre ?

Je pense, enfin non, j'en suis convaincue, personne ne devrait se permettre de juger cet acte. La femme doit décider seule si il est nécessaire de pratiquer l'IVG. Pas même ses parents ne peuvent lui imposer de se faire avorter ou non. J'affirme que l'avortement chez une personne poursuivant des études, ou n'ayant pas de situation sociale, est une marque de responsabilité, et non d'égoïsme comme certaines personnes pourraient le penser. Cependant, pour le cas d'une femme ayant tout ce qu'il faut pour accueillir un enfant (conjoint - habitat - boulot - argent...), je me pose des questions, mais je suis pas contre ce choix.

CHACUN EST LIBRE DE FAIRE CE QUE BON LUI SEMBLE.

L'avortement : Différentes pratiques

La technique médicamenteuse :

Cette méthode consiste à prendre des médicaments. Elle ne nécessite donc ni anesthésie ni intervention instrumentale.

La technique instrumentale :

Cette pratique consiste en inspiration, précédée d'une dilatation du col. Cette technique nécessite soit une anesthésie générale, soit locale.

L'avortement : Complications / troubles

Les complications après une IVG sont rares mais pas impossibles. Cependant, quelque soit la méthode utilisée, dans les jours suivant l'IVG, la femme peut présenter :

- une fièvre supérieur à 38°
- des pertes importantes de sang
- de fortes douleurs abdominales
- un malaise

L'avortement : les délais à ne pas dépasser

Entre une et sept semaines d'aménorrhée : IVG médicamenteuse

Entre huit et quatorze semaines d'aménorrhée : IVG par technique instrumentale

Au delà de ce délais qui est de quatorze semaines, il n'est pas légal et encore moins morale de laisser une femme recourir à une IVG.